

Département
des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONTEILLA-NYLS**

Conseillers en exercice : 23

Conseillers Présents : 21

Procurations : 2

Convocation : 14 avril 2026

Séance du 22 avril 2026 à 18 heures 30

L'an deux mille mille vingt six, le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué se réunit au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Franck DADIES, Maire.

Présents : MM DADIES Franck, BOIDIN Lucie, MOULIN Alexandre, CASTELL Marie-Hélène, HANOL Didier, ADOUE Thérèse, SANCHEZ Maxime, MAYNERIS-BONFANTI Carine, MASSOTEAU Thierry, ALMENDROS Marjorie, SAVINE Eric, FREVILLE Jocelyne, BOUSCASSE Michel, ARACIL Chrystelle, CATALA Rémi, DUMEC Isabelle, HARDY Mathieu, PARE Patrice, BANQ Chantal, MAZAS Michelle, VIDAL Fabien.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : BLONDEL Géraldine à DADIES Franck, SANCHEZ Christèle à VIDAL Fabien.

Absent : néant

M HARDY Mathieu est nommé Secrétaire de Séance. Monsieur le Maire a ouvert la séance du conseil municipal.

Le quorum a été vérifié, le Conseil municipal peut délibérer.

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et constate un excédent de fonctionnement de : + + 1 129 127,14 €

Il décidera d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 305 170,43 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - + 823 956,71 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 1 129 127,14 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)

D 001 (besoin de financement)dd - 140 817,51 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement + 715 825,97 €

Besoin de financement F

=D+E

0 €

AFFECTATION = C = + 1 129 127,14 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement 2026 R 002 (2) + 1 129 127,14 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Constate un résultat cumulé de fonctionnement 2025 de + 1 129 127,14 € ;
- Constate un résultat global d'investissement 2025 de - 140 817,51 € ;
- Constate un solde positif des restes à réaliser d'investissement de + 715 825,97 € ;
- Dit qu'il n'existe pas de besoin de financement de la section d'investissement à couvrir par une affectation au compte 1068 ;
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :
 - 0 € au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés ;
 - 1 129 127,14 € au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement du budget primitif 2026 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce qui proroge de deux mois le délai de recours contentieux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,

Franck DADIES

